



CBD



**Convention sur la
diversité biologique**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/DEC/IX/21
9 octobre 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE

Neuvième réunion
Bonn, 19–30 mai 2008
Point 4.10 de l'ordre du jour

**DÉCISION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE À SA NEUVIÈME RÉUNION**

IX/21. Diversité biologique insulaire

La Conférence des Parties

Se réjouit de la note du Secrétaire exécutif sur les programmes de travail thématiques (UNEP/CBD/COP/9/19) et de la Stratégie 2008-2010 du Partenariat insulaire mondial (GLISPA) contenue dans le document (UNEP/CBD/COP/9/INF/6), et salue le travail effectué par le Secrétaire exécutif, en collaboration avec les Parties et d'autres partenaires, en vue de faire progresser la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique insulaire de la Convention (décision VIII/1), y compris la création du portail Web sur les îles, l'organisation d'un atelier sur l'application de l'approche axée sur les écosystèmes aux îles et l'établissement d'une liste de partenaires potentiels pour chaque objectif du programme de travail ;

1. *Reconnaît* les initiatives et réalisations des Parties et grands groupes dans le cadre du programme de travail sur la diversité biologique insulaire, par le biais d'engagements nationaux, régionaux et multinationaux volontaires, comme le Micronesia Challenge, le Caribbean Challenge, la Coral Triangle Initiative et la Phoenix Islands Protected Area, en tenant compte du fait que le programme de travail s'applique à toutes les îles, quel que soient leur emplacement et leur histoire géopolitique.

2. *Reconnaît* le Partenariat insulaire mondial (GLISPA) comme l'un des mécanismes de mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique insulaire, *accueille avec satisfaction* la contribution de quelques Parties et organisations qui a permis de créer un mécanisme de coordination et *invite* d'autres Parties, organisations et organismes donateurs à le financer davantage.

3. *Se réjouit* de l'initiative lancée par la Nouvelle-Zélande, en partenariat avec The Nature Conservancy, en vue d'accueillir un atelier technique régional sur les îles, en vertu du programme de travail sur les espèces exotiques envahissantes, destiné à présenter les enseignements à tirer de la Pacific Invasives Initiative et à favoriser l'échange d'expériences.

/...

4. *Souligne* que les travaux en collaboration devraient, dans la mesure du possible et selon qu'il convient, s'étendre partout dans le monde, notamment par le biais d'approches et de programmes régionaux, et *encourage* l'utilisation, s'il y a lieu, de l'approche biogéographique dans la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique insulaire;

5. *Souligne* que la gestion et l'éradication des espèces exotiques envahissantes, les activités d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ceux-ci, la création et la gestion d'aires marines protégées, le renforcement des capacités, l'accès et le partage juste et efficace des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et la lutte contre la pauvreté nécessitent une attention spéciale dans le processus de mise en œuvre du programme de travail;

6. *Encourage* le Secrétaire exécutif à réviser le mémorandum d'accord 2003 entre le secrétariat du Programme régionale océanien de l'environnement et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, en vue d'y inclure des activités conjointes relatives aux îles, aux espèces exotiques envahissantes, aux impacts des changements climatiques, au financement à long terme des activités, au renforcement des capacités et au tourisme, et à l'appui procuré à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;

7. *Appelle* les pays donateurs, les banques de développement régional et d'autres établissements financiers à aider les Parties qui sont des îles ou qui comprennent des îles en fournissant des ressources supplémentaires, adéquates, accessibles et opportunes en vue de mettre en œuvre le programme de travail sur la diversité biologique insulaire;

8. *Se réjouit* des progrès accomplis jusqu'ici dans la quatrième phase du Fonds pour l'environnement mondial par la fourniture de ressources pour l'application du programme de travail sur la diversité biologique insulaire, notamment par le biais du programme de l'Alliance du Pacifique pour la durabilité du Fonds pour l'environnement mondial, mais *note* que même si les petits États insulaires en développement ont été proactifs dans l'établissement des priorités et la prise d'engagements, le processus d'accès aux fonds du Fonds pour l'environnement mondial nécessaires devrait être davantage simplifié et accéléré lors de la cinquième phase;

9. *Prie* l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'entreprendre à l'une de ses réunions après la dixième réunion de la Conférence des Parties un examen approfondi du programme de travail sur la diversité biologique insulaire, dont les résultats seront soumis à la Conférence des Parties à sa onzième réunion